

Enquête de juillet sur le bétail - 2009

POUR CIRCULATION INTERNE



CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

RÉSERVÉ AU BUREAU

005		1		
005		4		
005		2		
005		3	004	2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements. Les questions de la Section C (Questions supplémentaires sur les bovins) sont commanditées par l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'appuyer l'analyse du secteur des bovins et l'administration des programmes de redressement dans le sillage de l'ESB, y compris les programmes d'engraissement prolongé.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

SECTION A. Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tout bétail (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) se trouvant sur votre exploitation en date du 1^{er} juillet 2009, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux engraisés à forfait, élevés sous contrat, ou en pacage.

... tout bétail qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

1. Le 1^{er} juillet 2009 prévoyez-vous avoir des bovins ou des veaux sur cette exploitation ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui

Non (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui

Non

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

		Nombre total au 1 ^{er} juillet 2009
3.	TAUREAUX , d'un an et plus	403 Aucun <input type="checkbox"/>
4.	VACHES LAITIÈRES	404 Aucune <input type="checkbox"/>
5.	VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE	405 Aucune <input type="checkbox"/>
6.	VEAUX , de moins d'un an	409 Aucun <input type="checkbox"/>
7.	GÉNISSES , d'un an et plus { <ul style="list-style-type: none"> a) pour le remplacement du troupeau laitier (d'un an et plus) b) pour le remplacement du troupeau de boucherie (d'un an et plus) c) pour l'abattage ou l'engraissement (d'un an et plus) 	406 Aucune <input type="checkbox"/>
		407 Aucune <input type="checkbox"/>
		402 Aucune <input type="checkbox"/>
8.	BOUVILLONS , d'un an et plus	408 Aucun <input type="checkbox"/>
9.	NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX (somme des questions 3 à 8)	410

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

10.	(Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2009 ?	421 Aucun <input type="checkbox"/>
11.	(Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses devraient vêler entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2009 ?	424 Aucun <input type="checkbox"/>

SECTION C. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES BOVINS

RÉSERVÉ AU BUREAU

400

9

En date du 1^{er} juillet 2009

465

475

477

479

481

483

485

487

489

491

1. Des vaches laitières déclarées (*case 404, page 2*), combien de vaches ont plus de 10 ans ? (c.-à-d. les vaches nées avant 1999)
2. Des vaches d'élevage de boucherie déclarées (*case 405, page 2*), combien de vaches ont plus de 10 ans ? (c.-à-d. les vaches nées avant 1999)
3. Du (*case 402, page 2*) nombre de génisses pour l'engraissement déclarées, indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :
 - a) 1 100 livres (500 kg) et plus
 - b) plus de 900 livres (409 kg) et moins de 1 100 livres (500 kg)
 - c) 900 livres (409 kg) ou moins
4. Du (*case 408, page 2*) nombre de bouvillons (d'un an et plus) déclarés, indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :
 - a) 1 250 livres (568 kg) et plus
 - b) plus de 1000 livres (455 kg) et moins de 1 250 livres (568 kg)
 - c) 1000 livres (455 kg) ou moins
5. Des (*case 402, page 2*) animaux pour l'engraissement (les génisses pour l'engraissement et/ou (*case 408, page 2*) les bouvillons (d'un an et plus) déclarés en date du 1^{er} juillet, indiquez combien recevaient une ration de finition (surtout des grains).
6. Des génisses pour l'engraissement (*case 402, page 2*) et bouvillons (d'un an et plus) (*case 408, page 2*) déclarés en date du 1^{er} juillet, indiquez combien ont moins de 21 mois ?

SECTION D. PORCS

RÉSERVÉ AU BUREAU

600

9

1. Le 1^{er} juillet 2009 aurez-vous des porcs sur cette exploitation ?

Oui **600** **1**

Non **600** **2**

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) durant les mois d'avril, mai et juin 2009 ?

Oui **601** **1**

(Completez les questions 7, 8 et 9) Non **601** **2** (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire).

Oui **630** **1**

Non **630** **2**

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines

5. **TOUS LES AUTRES PORCS** {
 a) moins de 45 livres (-20 kg)
 (Comptez les porcelets non sevrés)
 b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg)
 c) plus de 130 livres (60+ kg)

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS** (somme des questions 3 à 5)

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas ou doivent mettre bas durant les mois d'avril, mai et juin, 2009 ?

8. Combien de porcelets sont nés vivants ou naîtront vivants durant la même période (avril, mai et juin 2009) ?

9. Des (nombre figure ici) porcelets nés vivants, combien sont morts ou seront détruits avant le sevrage durant les mois d'avril, mai et juin 2009 ?

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de juillet, août et septembre 2009 ?

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2009 ?

Nombre total au 1^{er} juillet 2009

605

Aucun

606

Aucune

607

Aucun

608

Aucun

609

Aucun

610

634

Aucun

635

Aucun

636

Aucun

638

Aucun

639

Aucun

SECTION E. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES

RÉSERVÉ AU BUREAU

300

9

1. Le 1^{er} juillet 2009 prévoyez-vous avoir des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **300** **1**

Non **300** **2**

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009 ?

Oui **320** **1**

(Complétez les questions 8, 9 et 10)

Non **320** **2**

(Passez à la Section F)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **330** **1**

Non **330** **2**

QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES

Nombre total au 1^{er} juillet 2009

301

Aucun

302

Aucun

303

Aucun

304

Aucun

310

3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus

4. **BREBIS**

5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction

6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage

7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6)

QUESTIONS SUR LA PRODUCTION

308

Aucun

307

Aucun

309

Aucun

8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009) ?

9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts ou mourront, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2009 ?

10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2009 ?

SECTION F.

ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. Tout renseignement partagé avec un ministère provincial de l'agriculture est publié sous forme d'agrégat. Le ministère provincial de l'agriculture doit garantir la confidentialité de toutes les données partagées.

Statistique Canada ne donne ni le nom, ni l'adresse d'un répondant à quelque ministère provincial de l'agriculture que ce soit.

Consentez-vous à partager ces renseignements ?

Oui

05		1
----	--	---

 Non

05		2
----	--	---

QUÉBEC SEULEMENT:

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

COMMENTAIRES :

RÉSERVÉ AU BUREAU

<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>400</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>430</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	400		1	430		2	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>421</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>424</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	421		9	424		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>400</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>401</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	400		2	401		2	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>600</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>630</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>634</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>635</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	600		1	630		2	634		9	635		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>636</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>638</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>639</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	636		9	638		9	639		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>600</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>601</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	600		2	601		2
400		1																																																
430		2																																																
421		9																																																
424		9																																																
400		2																																																
401		2																																																
600		1																																																
630		2																																																
634		9																																																
635		9																																																
636		9																																																
638		9																																																
639		9																																																
600		2																																																
601		2																																																
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>300</td><td></td><td>1</td></tr> <tr><td>330</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	300		1	330		2	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>308</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>307</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	308		9	307		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>300</td><td></td><td>2</td></tr> <tr><td>320</td><td></td><td>2</td></tr> </table>	300		2	320		2	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>663</td><td></td><td>9</td></tr> <tr><td>664</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	663		9	664		9	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>695</td><td></td><td>9</td></tr> </table>	695		9																			
300		1																																																
330		2																																																
308		9																																																
307		9																																																
300		2																																																
320		2																																																
663		9																																																
664		9																																																
695		9																																																